

WIZO - SECTION FRANÇAISE

Fédération des Femmes Sionistes
et Pro-Palestiniennes de France
התאחדות נשים ציוניות

ALIAH DE LA JEUNESSE

עלית הנוער

76, Avenue des Champs-Élysées, (8^e)

Elysées 99-90

M E M O R A N D U M

- 1°) La WIZO-ALIAH désirerait faire entrer en France une cinquantaine d'enfants Juifs de Tchéco-Slovaquie, d'env. 13 ans.
- 2°) Chaque dossier comprend:
 - a) une autorisation paternelle légalisée devant notaire
 - b) un questionnaire
 - c) un certificat médical avec radioscopie, signé par le médecin accrédité auprès du Consulat Français à Prague.
 - d) une photo.
- 3°) L'entretien de ces enfants est assuré
 - a) par une somme de 160.000 francs mise à notre disposition par l'Union Libérale de Paris (Président M. Andre Baur),
 - b) par une somme de Mille Livres, garantie par notre organisation de Londres, "Youth Aliyah", 2 Southampton Place.
 - c) Chaque enfant est garanti et sera placé dans une famille française qui se charge pendant un an des frais d'entretien et de scolarité etc... sous le contrôle du Comité Central des Réfugiés et sous la surveillance de la Wizo-Aliah.
- 4°) Le choix des enfants a été fait par la "Pomocný Vyhbor pro Zidovskou Mladéž" (Aliah de la Jeunesse), de Prague. Tous ces enfants sont destinés dès leur inscription, à devenir des ouvriers agricoles spécialisés. Les fonds recueillis par la WIZO-ALIAH (Voir paragraphe 3, a et b) serviront à assurer à ces enfants un apprentissage de deux ans dans les écoles professionnelles françaises.
- 5°) Avant d'entrer dans ces écoles, chaque enfant fréquentera l'école communale et devra se présenter aux épreuves du Certificat d'Etudes.
- 6°) Ces enfants se trouvent directement menacés du fait de l'occupation si rapide de la Tchéco-Slovaquie.

p. la Wizo
La Secrétaire Générale

J.R. Stern

p. l'Aliah
La Déléguée,

Ha et Stern